

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 18 novembre 2006, à 10h00, au Centre de Plein Air Quatre Saisons.

## 1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Messieurs les conseillers	François Garon et Alain Royer

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Madame Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, et environ 12 personnes.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
  2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
  4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2006
  5. Correspondance : Voir liste
  6. Trésorerie :
    - 6.1 Rapport financier au 31 octobre 2006
    - 6.2 Approbation de la 'Liste détaillée des chèques pour la période 10 - octobre 2006
    - 6.3 Présentation des Comptes à payer - Novembre 2006
    - 6.4 État des résultats au 31 octobre 2006
  7. Dépôt de documents
    - 7.1 Liste des personnes endettées pour taxes au 31 octobre 2006
    - 7.2 Rapport du maire « État de la situation financière 2006 »
  8. Avis de motion
    - 8.1 Règlement pour déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice 2007
  9. Règlements
    - 9.1 Second projet de règlement #225 visant à procéder à la renaturalisation des rives dégradées, décapées ou artificielles et amendant le règlement #122
  10. Résolutions :
    - 10.1 Nomination des membres du CCU pour les sièges 2 et 4.
    - 10.2 Demande de commandite – École Louis-Jobin
    - 10.3 Entente avec M. Jacques Deschênes / Déneigement d'un chemin de la Ville
    - 10.4 Entente pour l'utilisation du terrain de M. Jean-Paul Robitaille
    - 10.5 Entretien du Vieux Chemin par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
    - 10.6 Motion d'encouragement à un citoyen du Lac-Sergent
    - 10.7 Mandat notaire – vente des lots 556-65 Ptie et 556-27 Ptie (plan arpenteur géomètre Élisabeth Génois minute 3602
    - 10.8 Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil
  11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles
    - 11.1 Séance du budget 2007 – Samedi le 16 décembre 2006 à 14h00
    - 11.2 Cyanobactéries au Lac-Sergent
    - 11.3 Sécurité au Lac-Sergent
  12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour;
  13. Deuxième période de questions
  14. Clôture de la séance
  15. Levée de la séance
- 

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 21 OCTOBRE 2006**

**Séance ordinaire du 21 octobre 2006**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

06-11-223

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2006 soit adopté tel que présenté;

**QUE** Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

Mme Josée Brouillette fait lecture de la liste de correspondance et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 OCTOBRE 2006**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Madame Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 octobre 2006.

06-11-224

Il est **PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 10  
AU 31 OCTOBRE 2006**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame Josée Brouillette fait le dépôt de la liste détaillée des chèques émis pour les dépenses dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 85 403.65\$.

06-11-225

**IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** ladite liste de chèques émis soit adoptée tel que présentée.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – NOVEMBRE 2006**

À la demande de Monsieur Denis Racine, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de novembre 2006.

06-11-226

Il est **PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes à payer au montant de \$11 333.11, liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et un certificat de disponibilité est émis par la secrétaire-trésorière.

6.4 **RAPPORT BUDGÉTAIRE « ÉTAT DES RÉSULTATS » AU 31 OCTOBRE 2006**

À la demande de Monsieur Denis Racine, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport budgétaire au 31 octobre 2006.

**7. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**7.1 LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES AU 31 OCTOBRE 2006**

Tel que l'exige la *Loi des Cités et Villes*, Madame la secrétaire-trésorière dépose la liste des personnes endettées pour taxes au 31 octobre 2005 dont la somme totalise 22 135.61\$.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**7.2 RAPPORT DU MAIRE SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2006.**

Tel que l'exige la *Loi des Cités et Villes*, le maire doit, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget, faire rapport sur la situation financière de la municipalité. Monsieur Denis Racine présente donc le rapport qui sera distribué dans *Le Jaseur* de Janvier 2007.

**8. AVIS DE MOTION**

8.1 Avis de motion est par la présente donné par moi, Hélène D. Michaud, conseillère : A l'effet qu'au cours d'une prochaine séance spéciale du Conseil de Ville, un règlement sera soumis pour adoption lequel aura pour objet : - de déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2007.

**9. RÈGLEMENTS**

**9.1 ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #225**

Règlement visant à procéder à la renaturalisation des rives dégradées, décapées ou artificielles et amendant le règlement #122.

**DISPENSE DE LECTURE**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du second projet de règlement #225, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE**

**06-11-227**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil adopte le second projet de règlement portant le numéro #225 dont copie intégrale est annexée au présent procès-verbal.

**10. RÉSOLUTIONS :**

**10.1 Nomination des membres du CCU pour les sièges 2 et 4.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 10 du Règlement # 211 stipule que les sièges pairs deviennent vacants en décembre des années paires et les sièges impairs deviennent vacants en décembre des années impaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** les sièges 2 et 4 sont à être reconduits par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**06-11-228**

**PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**RÉSOLU** à la majorité

**QUE** les personnes suivantes occupant respectivement les sièges #2 et #4 soient reconduites membres du CCU et ce, pour une période de deux ans.

Siège #2      Raynald Parent, ch. Tour-du-Lac Sud  
Siège #4      Daniel Bédard, ch. des Mélèzes

**10.2 Demande de commandite – École secondaire Louis-Jobin.**

**CONSIDÉRANT** que le Comité d'aide aux élèves de l'école secondaire Louis-Jobin nous a fait parvenir une demande d'aide financière dans le but de maintenir les services d'aides offerts aux élèves;

**CONSIDÉRANT QUE** des citoyens de Lac-Sergent fréquentent cette école;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

06-11-229

De verser une somme de 100 (cent) dollars en réponse à la demande d'aide financière que l'école secondaire Louis-Jobin nous a acheminée.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : GESTION financière et administrative – dons et souscriptions – 219-09-40.

10.3 Déneigement d'un chemin de la Ville – Entente avec M. Jacques Deschênes

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Jacques Deschênes, propriétaire du 1638 de la Chapelle, est résidant permanent à Lac-Sergent ;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain donnant accès à sa propriété appartient à la Ville et qu'il nous faut le déneiger ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Deschênes nous propose d'effectuer lui-même le déneigement ;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

06-11-230

QU'un montant de 250.00 (deux cent cinquante) dollars soit payé à Monsieur Jacques Deschênes pour le déneigement du terrain de la Ville donnant accès à sa propriété du 1638 de la Chapelle pour la saison hivernale 2006-2007.

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : TRANSPORT – Déneigement 233-04-43.

10.4 Entente pour l'utilisation du terrain de M. Jean-Paul Robitaille

**CONSIDÉRANT** qu'une partie du terrain sise sur le lot P 536-13 a été aménagée pour permettre le virage ;

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

06-11-231

QU'un montant de 100.00 (cent) dollars soit payé à Monsieur Jean-Paul Robitaille pour la location d'une partie de son terrain situé sur le lot P 536-13, pour une aire de virage, pour la saison hivernale 2006-2007.

ET que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : TRANSPORT – Déneigement 233-04-43.

10.5 Entretien du Vieux-Chemin par la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs propriétaires de la Ville de Lac-Sergent utilisent ce chemin pour accéder à leurs propriétés situées aux numéros 102 à 190 du Vieux-Chemin dont une partie est située sur le territoire et appartient à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires de ces immeubles nous ont mentionné leur insatisfaction relativement à l'entretien de ce chemin et ce pendant toutes les saisons ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès en tout temps aux propriétés est primordial pour les services d'urgences tels que l'ambulance, les pompiers, la police et les autres services ;

06-11-232  
**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** le Conseil de la Ville de Lac-Sergent demande par la présente résolution à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de faire le nécessaire pour entretenir la partie du Vieux-Chemin dont elle est propriétaire autant pour le déneigement sur toute sa longueur que pour tout autre entretien ;

**QUE** le Conseil de la Ville de Lac-Sergent mandate Messieurs Denis Racine, maire, et Alain Royer, conseiller, pour rencontrer les responsables de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin de s'assurer que ce chemin public sera entretenu l'hiver ;

10.6 Motion de soutien – Départ d'un citoyen

**CONSIDÉRANT** que M. Tommy Clément, militaire de profession et résidant au 494, chemin de la Source, à Lac-Sergent quittera la région pour se rendre en Afghanistan;

06-11-233  
**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

**QU'une** motion de soutien et de bon succès soit acheminée à M. Tommy Clément à cet effet.

10.7 Mandat notaire – vente des lots 556-65 Ptie et 556-27Ptie (plan arpenteur géomètre Élizabeth Génois minute 3602

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire du terrain adjacents aux lots 556-27Ptie et 556-65Ptie a manifesté de l'intérêt à acquérir une parcelle de lot municipal ;

**CONSIDÉRANT** que l'entente consiste à ;

**MODALITÉ D'ÉCHANGE**

1. **QUE** La Ville cède une partie du lot 556-65 du cadastre de Ste-Catherine mesurant approximativement 76,20 mètres de largeur sur une profondeur de 14,87 mètres **sauf à parfaire**;

**EN CONTREPARTIE DES CLAUSES SUIVANTES**

**QUE L'ACQUÉREUR S'ENGAGE À :**

- Céder une partie du lot 556-27 du cadastre de Ste-Catherine mesurant environ 45 pieds par 45 pieds **sauf à parfaire**
- De verser à la Ville une somme de 3 000\$ dollars plus les taxes applicables pour la partie du lot 556-65 tel que décrite au point 1;
- Que les frais d'arpentage soit à la charge de l'acquéreur;
- Que les frais de notaire soit à la charge de l'acquéreur;

06-11-234  
**EN CONSÉQUENCE** il est  
**PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** La Ville de Lac-Sergent procède à la vente des lots concernés ;

**Que** les notaires Côté, Gasse et Chevalier , soient mandatés pour préparer les contrats notariés à cet effet.

Que Monsieur le maire Denis Racine et Josée Brouillette, Secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer les contrats à intervenir entre les parties.

10.8 Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

06-11-235

**EN CONSÉQUENCE** il est  
**RÉSOLU** à l'unanimité

**D'Accuser** réception du dépôt à la table du Conseil des déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Séance spéciale du Budget – Samedi le 16 décembre 2006 à 14h00

M. Denis Racine, maire informe les citoyens de la date et heure de la séance spéciale de l'adoption du Budget 2007.

11.2 Cyanobactéries au Lac Sergent

M. Denis Racine fait part de la correspondance reçue de M. Bertrand, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant la contamination du Lac Sergent aux cyanobactéries. Il fait lecture de la lettre acheminée en réponse de la Ville de Lac-Sergent.

11.3 Sécurité au Lac-Sergent

M. Denis Racine, maire avise les citoyens du rapport acheminé par M. Denis Beaupré, patrouilleur à la Sûreté du Québec, que, entre la période du 16 octobre allant au 15 novembre 2006, la sécurité publique a effectué 21 patrouilles de sécurité générale pour le vandalisme et vol et plusieurs constats d'infraction de vitesse ont été émises suite à notre demande d'attention particulière à la vitesse sur la 367 à la hauteur de Ville de Lac-Sergent.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées et répondues.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

06-11-236

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Hélène D. Michaud, conseillère  
**RÉSOLU** à l'unanimité

**QUE** la séance soit levée à 12h20.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI**, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_(date)

\_\_\_\_\_  
Josée Brouillette, secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Denis Racine  
Maire

\_\_\_\_\_  
Josée Brouillette  
Secrétaire-trésorière